



COMMUNE D'ANDRES

Procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 19 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 19 décembre à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'ANDRES s'est réuni à la Mairie d'ANDRES, sous la présidence de Monsieur Allan TURPIN, Maire, suite à la convocation en date du 13 décembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : **BLANQUART** Frédéric (départ à 19h27), **CADET** Olivier, **CANELLE** Guy, **DUNE** Nathalie, **GLORIAN** Christiane, **HÉNAULT** Ludivine, **LAPORTE** Christian, **LEBAS** Cédric, **QUENETTE** Palmire (arrivée à 18h36), **RÉNIER** Antoine, **RÉNIER** Stéphane, **TURPIN** Allan, **VANHAECKE** Mathilde. (13 puis 12/19)

Absent(s) avec transfert de pouvoir : **BLANQUART** Frédéric (pouvoir à **GLORIAN** Christiane à partir de 19h27) **BRIEZ** Patrick (pouvoir à **CADET** Olivier), **MATRINGHEN** Myriam (pouvoir à **LAPORTE** Christian), **MOUCHON** Claudine (pouvoir à **DUNE** Nathalie), **REYNOUDT** Marie (pouvoir à **HÉNAULT** Ludivine), **VALENTIN** Anthony (pouvoir à **TURPIN** Allan). (05 puis 06 /19)

Absent(s) sans transfert de pouvoir : **FONTAINE** Joël (01/19)

Secrétaire de séance : **VANHAECKE** Mathilde

Auxiliaire du secrétaire de séance : **GUÉGAN** Dorotheé

Ordre du jour :

- 1) Étude des plans concernant la reconstruction de la salle des fêtes suite à l'incendie du 02 avril 2022
- 2) Travaux en régie concernant l'éclairage du stade municipal et le foyer associatif (délibérations)
- 3) Budget : décisions modificatives (délibérations)
- 4) Autorisation d'engager, liquider, mandater, les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 (délibération)
- 5) Étude d'un devis concernant la restauration d'un bénitier ajouté au patrimoine culturel de la commune (délibération)
- 6) Questions diverses
- 7) Communiqué du Maire

1) Étude des plans concernant la reconstruction de la salle des fêtes suite à l'incendie du 02 avril 2022

Délibération afférente : néant

18h36 : arrivée de Madame Palmire QUENETTE

Monsieur Le Maire propose deux versions du plan d'aménagement concernant la reconstruction de la salle des fêtes. Monsieur Le Maire explique que ces plans se veulent plus fonctionnels qu'auparavant avec notamment l'inversion entre les sanitaires (maintenant à l'arrière du bâtiment) et la cuisine (maintenant à l'avant du bâtiment). De plus, ces propositions intègrent les nouvelles normes en matière de bâtiment accueillant du public (accès PMR...).

Il explique que ces plans ne sont qu'un premier jet et les détails (couleur...) pourront être revus au moment de la consultation.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande si l'isolation sera faite de l'intérieur ou de l'extérieur. Monsieur Le Maire lui répond qu'elle sera faite des deux côtés.

Monsieur Frédéric BLANQUART dit qu'il serait bien de conserver l'écriture d'origine qu'il y a sur le devant de la salle afin de garder une trace de l'année de construction. Monsieur Le Maire précise que l'isolation extérieure répond à ce qui avait été voté auparavant mais qu'il est peut-être possible de conserver ces inscriptions.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande si, au niveau de la rampe PMR, l'escalier donnera sur le trottoir ; et si oui, est-ce qu'il y aura encore de la place pour laisser passer les piétons sur le trottoir. Monsieur Le Maire répond affirmativement.

Monsieur Le Maire précise que pour ces premiers plans, il avait déjà imposé deux contraintes majeures à l'architecte :

- Garder la surface de la salle de réception (point fort de la salle)
- Agrandir les sanitaires (point faible de la salle)

Il ajoute qu'ensuite, l'architecte a pris en compte :

- La technicité du lieu, notamment la paroi béton du fond de la salle (entre la scène et la cuisine) qui ne peut pas être retirée.
- Le souhait de vouloir relier la cuisine et le bar
- L'ensemble des contraintes PMR
- La possibilité de créer un étage qui serait un espace de stockage (verres...) + ballon d'eau chaude + local électrique (avec commande déportée)

Monsieur Frédéric BLANQUART demande s'il ne serait pas plus simple de faire l'accès PMR côté trottoir et de mettre plutôt l'escalier sur le côté.

Monsieur Le Maire lui répond que concernant l'accessibilité extérieure, vu la hauteur assez conséquente ($\pm 1m50$), pour la réalisation d'un accès PMR, il faut respecter des paliers et cela imposerait d'utiliser la quasi-totalité de la longueur de la façade de la salle ; et arriver au bout, il n'y aurait plus assez de trottoir.

Monsieur Le Maire précise que le problème d'accessibilité est également présent concernant la médiathèque. L'idée est donc d'ajouter dans ce projet autour de la salle des fêtes une mise en conformité de l'accès à la médiathèque en cassant le mur appartenant à l'école et de faire une espèce d'escargot qui servirait de rampe pour les deux bâtiments.

Monsieur Le Maire souligne que l'accès à l'école sera déplacé sur le parking de la salle de sport. Cela permet de renforcer la sécurité car actuellement, les enfants de l'école descendent directement sur la route départementale. L'accès sera uniquement conservé pour les pompiers car l'idée est d'avoir le moins de véhicules possibles qui entrent dans cette cour d'école.

Monsieur Le Maire explique qu'il sera nécessaire de faire un relevé par un géomètre pour avoir les points de niveau. Il précise que l'idée n'est pas de multiplier les points d'accès PMR sachant que la salle

des fêtes et la médiathèque sont quasiment côte-à-côte.

Monsieur Guy CANELLE demande si le long de la route départementale il sera remis des barrières de sécurité comme auparavant.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il s'agit d'un autre sujet.

Monsieur Le Maire montre à l'écran le plan d'aménagement intérieur reçu par les élus et explique que juste après, il en montrera une variante ; sachant qu'il n'y aura que peu de différences si ce n'est sur l'aménagement de la partie cuisine. Il ajoute que toutes les remarques seront remontées à l'architecte.

Monsieur Le Maire commente que les sanitaires sont derrière la scène et se composent de 2 cuvettes et 2 urinoirs chez les hommes et de 3 cuvettes chez les femmes. Il précise qu'il y a des deux côtés des sanitaires PMR.

Monsieur Le Maire montre qu'à l'arrière de la salle, il y a également

- un local pour le rangement des chaises, qui peut se transformer en vestiaire lorsque les chaises sont dans la salle.
- Une partie « coulisse »
- Une scène avec un accès à celle-ci et de l'autre côté un dégagement (avec possibilité d'inversion)

Madame Christiane GLORIAN demande si, en cas de spectacle, ce n'est pas gênant que les WC soient à l'arrière, tout au bout.

Monsieur Le Maire explique que si on veut rassembler la cuisine et le bar, il n'y a pas d'autre solution.

Madame Christiane GLORIAN acquiesce.

Monsieur Le Maire ajoute que cet aménagement permet à la cuisine d'être sur l'avant et donc d'envisager les livraisons sans passer par la cour de l'école. De plus la cuisine est à proximité du bar.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande s'il n'est pas possible de conserver le double accès à la scène.

Monsieur Le Maire explique qu'il est possible de prévoir une barrière du côté dégagement et de l'ouvrir en cas de nécessité ; ce n'est pas gênant. Il souligne que pour le moment l'architecte a besoin de savoir si le Conseil municipal est d'accord sur le fond afin de préparer le CCTP.

Monsieur Le Maire présente le côté cuisine :

- celle-ci est petite (environ 27 m²)
- un local poubelles de 6m²
- un rangement (balais...)
- Le bar est accolé

Avant de montrer le second plan, Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande si la présence de la cuisine et du bar ne réduit pas l'espace de la salle.

Monsieur Le Maire répond que c'est peut-être un peu le cas mais qu'il y a un choix à faire : il est possible de réduire la profondeur de la scène mais cela sera problématique lors de l'organisation des kermesses.

Monsieur Stéphane RÉNIER explique que comme il y a un mur en béton derrière la scène, il n'est pas possible de la reculer.

A la demande de Monsieur Frédéric BLANQUART, Monsieur Le Maire précise que la scène a sur le plan la même profondeur qu'actuellement soit 4.83m et que oui, il serait possible de la réduire à 3.83m. c'est une décision à laquelle il faudra réfléchir.

Monsieur Le Maire montre qu'il y a un emplacement prévu pour l'escalier qui desservira l'étage (60m²) mais que si cela n'est pas possible, l'espace sera récupéré.

Monsieur Le Maire précise que la future cuisine sera plus petite mais que l'on n'y trouvera plus les tables qui y étaient stockées et les grands placards. Il ajoute avoir demandé à l'architecte de trouver une solution pour pouvoir ranger les tables en dessous de la scène.

Concernant le local pour le rangement des chaises, Monsieur Le Maire précise qu'une fois qu'il sera vide, il pourra servir à agrandir les coulisses lors de spectacles. De plus, l'accès donnant sur l'extérieur a

été conservé.

Madame Mathilde VANHAECKE demande de quel ordre est le décalage du bar sur le plan par rapport à maintenant ? Monsieur Le Maire le lui montre sur le plan, et précise que les frigos ne seront plus derrière le bar puisque l'idée est de les mettre en dessous de celui-ci. Après on peut tout imaginer : ouverture entre le bar et la cuisine, passe-plats...

Madame Christiane GLORIAN dit que c'est une bonne idée.

Monsieur Le Maire explique que l'avantage est qu'il n'y aura plus à courir entre la cuisine et le bar.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande la distance entre le mur de la cuisine et le haut du bar.

Monsieur Le Maire répond qu'il doit y avoir environ 1.50m, soit pour maximum 2 personnes.

Monsieur Le Maire présente le second plan et explique les quelques modifications :

- Optimisation de l'espace dans les sanitaires en réduisant le couloir
- La diminution du couloir permet d'agrandir l'espace de rangement ; avec une trappe d'accès technique.
- Les coulisses sont directement rattachées à l'espace de rangement (en supprimant un mur qui était présent sur la première version).
- Toujours l'idée d'utiliser le dessous de la scène
- La porte est sur la première fenêtre de façade (à la place de la deuxième)
- Cuisine : inversion de la cuisine qui maintenant est sur toute la largeur de la salle, suppression du local de rangement, local poubelle de 2m² ;

→ très légère perte de volume sur la salle et optimisation de l'ensemble.

Monsieur Le Maire explique avoir demandé à l'architecte de réfléchir à un mode de chauffage, autre que celui existant. Il y a soit :

- Plancher chauffant (contrainte : gros volume / il faut chauffer régulièrement alors que la salle sera moins utilisée qu'aujourd'hui puisque la cantine se fera dans le bâtiment périscolaire).
- Installation d'un chauffage soufflant avec des gaines dans le faux plafond (avantage : chaleur qui se diffusera plus vite).

Monsieur Guy CANELLE demande en quoi sera faite la dalle de l'étage au-dessus de la cuisine. Monsieur Le Maire répond qu'il pense à du bois puisqu'il s'agira d'y stocker des choses légères comme de la vaisselle et d'y implanter le local technique. Il explique souhaiter installer la fibre dans ce bâtiment mais qu'il ne veut pas que les gens puissent y accéder. Il précise qu'il y aurait en bas une commande d'arrêt d'urgence du courant en cas de problème.

Monsieur Guy CANELLE expose que de faire un plancher en bois au-dessus d'une cuisine peut représenter un risque potentiel, est-ce que cela va passer en termes de sécurité.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il faudra mettre un coupe-feu.

Monsieur Le Maire demande aux élus leur avis sur les deux plans. Le second plan est jugé par les élus plus pratique.

Monsieur Stéphane RÉNIER précise que la proposition pour l'entrée de salle permettra de couper le froid.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande si le poteau électrique sera dans l'accès. Monsieur Le Maire répond négativement car il dit avoir vérifié et entre la salle et le caniveau, il y a au moins 4m de distance. Il ajoute qu'en fonction des subventions qui seront obtenues, il y aura peut-être la possibilité de faire un petit préau sur le devant pour les fumeurs, à l'abris du vent et de la pluie. Et en y mettant un cendrier, les mégots seront forcément à cet endroit.

Monsieur Le Maire souligne qu'il était important pour lui de discuter de ce point en Conseil municipal et non en commission travaux car cela concerne toute la population.

Il précise qu'il y a des choix à faire comme celui de diminuer l'espace du bar afin d'avoir de plus grands

sanitaires. Mais en soit, le bar était un peu le doublon de la cuisine.

Monsieur Antoine RÉNIER demande si on ne peut pas imaginer de mettre le vestiaire à l'étage.

Madame Christiane GLORIAN répond qu'un vestiaire se met à l'entrée et Monsieur Frédéric BLANQUART insiste sur le fait qu'un vestiaire doit être accessible.

Monsieur Le Maire explique que dès lors où on rend un espace public, il y a obligation d'y intégrer les normes PMR et donc ici d'ajouter un ascenseur.

Monsieur Le Maire demande s'il peut demander à l'architecte de commencer le DCE en lui remontant les remarques formulées ce soir. Il précise que les détails seront revus après (déplacement de frigos, portes...).

Madame Nathalie DUNE dit que selon elle, que le bar soit accessible par les deux côtés est un problème lors des manifestations.

Monsieur Frédéric BLANQUART pense que le piano de cuisson est assez loin de l'évier (problème pour le lavage des plats). Monsieur Le Maire dit qu'il y a peut-être possibilité d'ajouter un second petit évier pour cela. Il pense que cette disposition a été pensée pour répondre au principe de la marche en avant.

Monsieur Cédric LEBAS demande où sont les tables de préparation pour dresser les assiettes. Monsieur Le Maire dit que justement, si on déplace le frigo, il y aura possibilité de mettre une table au milieu.

Monsieur Frédéric BLANQUART propose d'inverser le piano et le frigo afin de récupérer tout l'espace du fond pour mettre le frigo et le congélateur. Monsieur Le Maire répond qu'il faut voir si ça passe car le piano est grand.

Monsieur Frédéric BLANQUART dit que concernant l'aménagement intérieur, il faudra également prendre en compte l'emplacement des arrivées d'eau, de gaz et des évacuations.

Monsieur Le Maire montre un visuel représentant une vue intérieure de la salle et dit ne pas aimer le plafond qui part en biais car cela crée une « cassure » qui rend le lieu moins convivial.

Monsieur Frédéric BLANQUART propose de faire un plafond plat. Monsieur Le Maire explique que justement, à la salle des fêtes de Les Attaques, c'est comme ça et ça donne une impression de longueur qui rend le lieu triste. Alors que si on crée une impression de volume, on s'y sent bien. Il pense demander à l'architecte de refaire comme maintenant.

Madame Christiane GLORIAN demande si concernant le sous-bassement, le bois sera conservé. Monsieur Le Maire lui répond que ça sera à la Municipalité de le demander mais que personnellement, il n'en est pas fan. Toutefois, il faudra en discuter afin de trouver une solution pour protéger les murs et pour faciliter le nettoyage. Monsieur Le Maire explique qu'il existe du PVC, facile d'entretien que l'on peut mettre sur une hauteur de 1m.

Monsieur Le Maire souligne qu'il va envoyer tout cela à l'architecte afin que ce dernier puisse chiffrer les travaux en fonction des attentes de la Municipalité. Il ajoute aussi lui demander sur les modes d'énergie comme les panneaux solaires pour voir les subventions envisageables. Il précise avoir mis en relation l'architecte avec notamment la FDE 62.

Monsieur Le Maire explique que ce nouvel aménagement est le résultat de tout ce qu'il a pu entendre comme remarques des personnes qui ont utilisé la salle.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande si les portes « côté salle » seront avec des poignées ou à pousser. Monsieur Le Maire lui répond qu'il s'agit de détails qui seront discutés, après mais qu'il a une préférence pour les portes battantes. Monsieur Frédéric BLANQUART dit trouver cela également plus pratique.

Monsieur Le Maire fait un tour de table et demande si les élus valident le second plan, avec l'ensemble des modifications abordées ce soir.

A l'unanimité, les élus valident la seconde version et demandent que soit revus :

- La possibilité d'inclure un second évier dans la cuisine

- Le déplacement des chambres froides afin qu'elles soient le long d'un mur pour dégager de l'espace supplémentaire et éventuellement permettre l'ajout de plans de travail.
- La fermeture du bar d'un côté (possibilité d'une porte battante ou coulissante)
- La possibilité d'installer des frigos sous le bar
- Que la scène soit accessible des deux côtés

Monsieur Le Maire précise qu'il va demander à l'architecte de revoir le plan afin d'ensuite travailler sur le Dossier de Consultation des Entreprises.

Il rappelle que les travaux devront être terminés pour le 02 avril 2024, soit 2 ans après l'incendie.

2) Travaux en régie concernant l'éclairage public et le foyer associatif

Délibérations afférentes : DEL 108-2022 / DEL 109-2022

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Olivier CADET qui explique qu'il est nécessaire de procéder à quelques ajustements financiers avant la clôture des comptes, notamment concernant les travaux pour l'éclairage du stade qui ont été faits en régie. Il ajoute que cela avait déjà commencé en 2021 avec le transfert de la somme de 22 470 euros et que cette année, il faut passer le solde :

- Fournitures électriques 15 385.95 €
 - Coût des agents techniques 3 094.00 €
- Pour un coût total de 18 479.95 €**

Il précise que pour l'instant cette somme est mise en frais de fonctionnement, qu'elle va devenir une recette de fonctionnement qui va ensuite être basculée en investissement. Il justifie qu'il ne s'agit que d'une écriture comptable.

Madame Christiane GLORIAN demande le montant total. Monsieur Olivier CADET répond que la somme est de 40 950.30 €, coût d'agents compris.

Monsieur Le Maire précise que cela inclut également les câbles et les fourreaux passés jusque la buvette, le boulodrome et le city stade, dans la prévision de l'installation de caméras.

Madame Christiane GLORIAN pense que cela représente un gros coût financier pour cet éclairage du stade. Monsieur Le Maire lui répond que c'est quand même 10 000 euros moins cher que le devis de l'entreprise la moins-disante, sans compter les câbles et fourreaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **PREND ACTE** des travaux en régie concernant l'éclairage du stade municipal pour un coût total de 18 479.95 €.

Concernant la construction du foyer associatif, Monsieur Olivier CADET explique qu'il convient d'effectuer la même opération que pour l'éclairage du stade municipal :

- Location de matériel 961.39 €
 - Fournitures diverses 11 628.75 €
- Pour un coût total de 12 590.14 €**

Il précise qu'il n'y a que du matériel car la main d'œuvre est effectuée par des personnes bénévoles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **PREND ACTE** des travaux concernant la construction du foyer associatif pour un coût total de 12 590.14 €.

19h27 : départ de Monsieur Frédéric BLANQUART.

3) Budget : décisions modificatives

Délibérations afférentes : DEL 110-2022 / DEL 111/2022

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Olivier CADET qui explique qu'il est nécessaire de procéder à des modifications budgétaires afin d'ajuster le budget. La première modification concerne les frais d'études car ceux de la salle des fêtes et du bâtiment périscolaire n'étaient pas inclus. Il faut également y ajouter les frais d'étude pour l'agrandissement du cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 au budget communal pour l'exercice 2022 telle que détaillée ci-après :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 20	Article 2031		+ 36 000 €
Chapitre 23	Article 2315	-36 000 €	
Total			

Monsieur Olivier CADET explique que la seconde modification concerne également les frais d'études puisque les études vont en immobilisation en cours, et lorsque les travaux sont faits, ça part en immobilisation pour augmenter l'opération « patrimoine ».

Il précise que cette écriture de compte à compte concerne également le cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°2 au budget communal pour l'exercice 2022 telle que détaillée ci-après :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 41	Article 2031		+ 39 552,00 €
Chapitre 23	Article 2315	-39 552,00 €	
Total			

4) Autorisation d'engager, liquider, mandater, les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Délibération afférente : DEL 112-2022

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Olivier CADET qui rappelle qu'il est nécessaire que le Conseil municipal donne son accord au Maire pour pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023.

Monsieur Le Maire précise qu'avant cela n'était pas fait.

Monsieur Olivier CADET explique que la finalité est de ne pas bloquer les projets de la commune comme la construction du bâtiment périscolaire ou la création d'un trottoir route de Balinghem avant le vote du budget. Il précise que cela est bien encadré car la commune a le droit à 25% du budget de l'année précédente.

Monsieur Le Maire ajoute que cela permettra d'engager les dépenses concernant les travaux de la route de Balinghem, le bénitier pour l'église si la décision est prise aujourd'hui, et surtout les travaux pour le bâtiment périscolaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** à l'unanimité Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2023 avant le vote du budget 2023 dans la limite des crédits et représentant **25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Affectation et montant pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2023

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2022 (BP + RC)	Montant autorisé avant le vote du BP
20 – immobilisations incorporelles (sauf le 204)	36 221,81 €	9 055,45 €
21 – Immobilisations corporelles	1 396 135,00 €	349 033,75 €
23 – Immobilisations en cours	99 900,80 €	24 975,20 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	1 532 257,61 €	383 064,40 €

5) Étude d'un devis concernant la restauration d'un bénitier ajouté au patrimoine cultuel de la commune

Délibération afférente : DEL 113-2022

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Philippe DEHAUDT, président de l'association « Les amis de Saint Jean-Baptiste d'Andres » est entré en possession (don d'un administré) d'un bénitier provenant de l'Abbaye d'Andres, et qu'il souhaite en faire don à la commune afin de l'installer dans l'église.

Monsieur Le Maire projette des photos de l'objet et fait constater son triste état. Il ajoute que Monsieur Philippe DEHAUDT a contacté la DRAC pour le classement de cet objet mais que cette dernière n'y est pas favorable car c'est un bénitier traditionnel. La DRAC a proposé à Monsieur Philippe DEHAUDT d'en faire don à la commune afin qu'elle procède à son scellement dans l'église pour éviter qu'il soit volé. Cet objet cultuel nécessitant une restauration, mais aussi l'intervention d'une entreprise spécialisée pour son implantation, Monsieur Le Maire a demandé à Monsieur Philippe DEHAUDT de rechercher un artisan (tailleur de pierre) en mesure d'effectuer ce travail. Il présente un devis de la SARL Atelier Vieux Lefebvre (Hénin-Beaumont – 62110), s'élevant à 1605.00 € HT soit 1 926.00 € TTC.

Monsieur Le Maire précise que selon la DRAC, ce bénitier daterait approximativement entre le XV^{ème} et le XVIII^{ème} siècle.

Madame Christiane GLORIAN demande si ce bénitier ne proviendrait pas de l'abbaye. Monsieur Le Maire répond affirmativement.

Monsieur Cédric LEBAS demande s'il n'y a qu'un devis. Monsieur Le Maire répond que oui car Monsieur Philippe DEHAUDT a fait le choix de travailler avec un spécialiste qui travaille beaucoup avec la DRAC.

Madame Ludivine HÉNAULT demande si c'est utile d'avoir deux bénitiers dans l'église. Monsieur Le Maire lui répond que ce n'est pas le fait d'en avoir deux. Il s'agit d'un vestige qui vient de l'Abbaye, tout comme les fonds baptismaux. La DRAC dit clairement qu'il faut que le bénitier soit restitué à la commune et que cette dernière doit le sceller pour éviter qu'il soit volé.

Monsieur Olivier CADET propose d'apposer une plaque pour expliquer l'histoire du bénitier.

Monsieur Le Maire souligne qu'effectivement, le coût paraît un peu élevé par rapport à l'action, mais si on regarde dans le temps, si on regarde pourquoi, il est POUR.

Monsieur Cédric LEBAS demande si le bénitier a été expertisé par un archéologue, car des abbayes, il y en a partout. Monsieur Le Maire répond que non mais que ce bénitier provient bien de l'abbaye d'Andres, il en a eu la confirmation par les gens qui l'ont récupéré.

Madame Christiane GLORIAN confirme que ça vient des sous-sol Andrésien et se demande, si c'est un élément classé qui vient se greffer sur la bâtisse de l'église, ça revient à la commune. Ce n'est pas un élément religieux. Monsieur Le Maire confirme cela et précise que le tarif inclus le nettoyage du bénitier.

Madame Christiane GLORIAN souligne que ce bénitier sera un élément du patrimoine et que 2 000 euros, ça ne ruinera pas la commune. Monsieur Le Maire précise que la Municipalité, à une époque, a bien mis 1.8 millions pour les travaux de la rue du Milieu. Il en profite pour préciser que cette rue est fissurée de partout et qu'il va falloir faire venir un professionnel de la VRD. En effet, la route est faïencée, l'eau s'infiltré de partout et en cas de gel, elle va se fissurer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité la réalisation de ces travaux de restauration et d'implantation d'un bénitier dans l'Église Saint-Jean-Baptiste d'Andres par la SARL Atelier Viseux Lefebvre pour la somme de 1 605 € HT et d'inscrire cette dépense au budget de l'exercice 2023.

Monsieur Le Maire en profite pour préciser qu'il va recevoir un Directeur Général du Département au mois de janvier pour aborder la question de la rénovation de l'église.

6) Questions diverses

5 questions de Monsieur Guy CANELLE :

- 1) *« La semaine dernière, la société DUCROCCQ, prestataire des travaux de la rue des écoles et rue de l'église, a entrepris des travaux rue du Moulin à Andres. Qui en a été le donneur d'ordre ? Quel est le coût de cette opération qui a duré au moins une journée ? »*

Éléments de réponse de Monsieur Le Maire : Monsieur Le Maire répond que cette question laisse suspecter que la Municipalité a financé lesdits travaux. Il précise que la Municipalité en a été la facilitatrice et non l'ordonnatrice.

Monsieur Le Maire rappelle que l'entreprise étant privée, elle travaille pour les tiers de son choix et que lors de la réunion publique, il avait dit aux riverains qu'ils avaient la possibilité de se rapprocher de l'entreprise DUCROCCQ.

Monsieur Christian LAPORTE informe que beaucoup de gens sont allés trouver l'entreprise pour des renseignements concernant des travaux d'enrobé mais indépendamment de la Commune.

Monsieur Guy CANNELLE s'étonne qu'un tiers puisse faire arrêter une entreprise mandatée par la Commune, du jour au lendemain, pour aller travailler chez lui.

Monsieur Le Maire dit comprendre le sens de cette question qui est de créer un climat de suspicion et pense que Monsieur Guy CANNELLE a profité de la distribution des colis des personnes âgées pour aller

faire son enquête au Moulin. Il précise à nouveau que la Commune n'a pas été ordonnatrice de ces travaux mais qu'elle en a été la facilitatrice et que ces travaux ont coûté zéro euro à la commune. Il explique que depuis de nombreuses années, ces travaux étaient un sujet de conflit et qu'il a rassemblé tout le monde autour d'une table pour trouver une solution. Un document a été signé entre les riverains. En parallèle, Monsieur Le Maire dit avoir demandé à l'entreprise DUCROCQ de se rapprocher de ces administrés pour leur proposer un prix et comme il y avait des matériaux en trop, l'entreprise a offert la prestation.

- 2) « Lors du rabotage de la rue des écoles et de la route des Attaques, le goudron a été stocké chez Monsieur Philippe VANHAECKE. Peut-on l'utiliser pour boucher les trous rue des accus et chemin de Balinghem ? »

Éléments de réponse de Monsieur Le Maire : Monsieur Le Maire répond qu'effectivement, du rabotage a été récupéré et stocké chez Monsieur et Madame VANHAECKE, et c'est bien pour être utilisé et le rebouchage des trous était prévu.

Monsieur Guy CANELLE dit que c'est bien, que leurs idées se ressemblent. Monsieur Le Maire lui répond que la différence est qu'il a dix kilomètres d'avance sur lui.

- 3) « Suite aux travaux de la rue de l'église, le plateau au carrefour du chemin Moutons ne joue plus son rôle. Prévoyez-vous de le rehausser ? »

Éléments de réponse de Monsieur Le Maire : Monsieur Le Maire répond que la commune ne peut pas financer la modification du plateau. Effectivement, le plateau joue un peu moins son rôle lorsqu'on sort de Andres puisque suite aux travaux de la rue de l'église, la route départementale a été surélevée de 6 cm, alors que le plateau faisait 13 cm. Monsieur Le Maire précise que cette question a déjà été posée au Département car ces travaux font partie des grands travaux du Département.

Monsieur Guy CANNELLE répond que c'est très bien, que ça va dans le bon sens.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur Guy CANELLE de lui donner sa bénédiction.

Monsieur Guy CANELLE fait remarquer à Monsieur Le Maire que depuis qu'il est élu, il a, à chaque fois, donné sa bénédiction. Il précise que sa question était toute simple, qu'il ne cherche pas le conflit.

- 4) « Suite au retrait des poubelles vertes, prévoyez-vous des containers supplémentaires et pourquoi pas un à la cité du Clairsou et un à la cité de la Rivière ? »

Éléments de réponse de Monsieur Le Maire : Monsieur Le Maire répond que ce sujet a déjà été abordé lors de la réunion du 06 septembre 2022 et donne lecture de cet extrait du procès-verbal. Il répète qu'il n'est pas contre l'ajout de containers à verre sur la commune, par signature d'une convention avec la CCPO, mais qu'il est toujours en attente des réponses aux questions posées concernant l'entretien des emplacements de ces containers. Seule la réponse pour l'entretien du container en lui-même a été donnée : 1 à 2 fois par an.

Monsieur Le Maire précise que s'il n'y a pas d'entretien des abords des containers, ça va dégrader l'image de Andres. Et sur ce point, la CCPO ne se prononce toujours pas.

Monsieur Le Maire rappelle que le container du Clairsou a été retiré car l'emplacement était devenu un dépotoir. Aujourd'hui les containers sont placés au niveau de la salle de sport, avec l'avantage d'avoir des caméras pointées dessus. La question se pose de savoir s'il faut multiplier les containers à verre et par là même courir le risque de voir apparaître des dépôts sauvages.

Monsieur Le Maire dit qu'en début d'année 2023, un sondage sera fait auprès de la population, en rappelant la contrainte sonore d'avoir un container à verre près de chez soi. Il ajoute que pour les gens

qui souhaitent la multiplication des containers à verre, il leur sera posé la question de savoir s'ils souhaitent en avoir un près de leur domicile.

Madame Christiane GLORIAN dit s'être en effet étonnée de voir que d'autres communes s'étaient vues dotées de matériel supplémentaire et pas Andres.

Monsieur Christian LAPORTE dénonce la présence de nombreuses décharges sauvages (fossés, chemin aux Moutons, chemin de Balinghem, Plate-Rivière...).

- 5) *« Peut-on prévoir l'achat d'une cabine pour le tracteur de la commune ? Cela permettra à l'agent d'être protégé mais également de pouvoir continuer les travaux même en cas de mauvais temps ».*

Éléments de réponse de Monsieur Le Maire : Monsieur Le Maire répond que cette question a déjà été abordée plusieurs fois depuis 3 ans. Il expose que si une cabine est ajoutée au tracteur, il ne sera plus possible de l'abriter dans l'atelier du service technique (présence d'un linteau), chose à laquelle Monsieur Guy CANELLE répond ne pouvoir être au courant de cela car il n'est pas habilité à entrer dans l'atelier. Monsieur le Maire lui répond qu'il y est pourtant allé alors même qu'un panneau d'interdiction « sauf service » se trouve à l'entrée. Et que pour le moment la commune ne dispose pas d'autres endroits abrités pour garer le tracteur puisque la cour de l'ancienne école Rotrude ainsi que les sanitaires sont encore utilisés pour les récréations des enfants.

Monsieur Le Maire souligne qu'une cabine arrivera quand toutes les activités scolaires seront transférées de l'autre côté.

Monsieur Le Maire dit qu'à son tour, il va se permettre des questions à l'intention de Monsieur Guy CANELLE car les questions diverses ne sont pas unilatérales mais bilatérales :

- 1) *« Depuis la mise en place de la nouvelle Municipalité, estimez-vous qu'elle œuvre pour la commune ? »*

Réponse de Monsieur Guy CANELLE : OUI

Monsieur Guy CANELLE répond que depuis le début, il a voté POUR lors de toutes les décisions prises par le Conseil municipal. Il ajoute que Monsieur Le Maire n'a pas le monopole de se promener dans les rues d'Andres, que lui aussi se promène et que les gens lui parlent aussi.

- 2) *« Pensez-vous que beaucoup de choses ont évoluées en peu de temps et que la commune est sur de bons rails ? »*

Réponse de Monsieur Guy CANELLE : OUI

- 3) *« Pensez-vous que le calme est revenu sur la commune ? »*

Réponse de Monsieur Guy CANELLE : JE NE SAIS PAS

Monsieur Le Maire lui demande de préciser. Monsieur Guy CANELLE répond que maintenant c'est calme puisqu'il a été élu Maire car avant lorsque Monsieur Allan TURPIN était dans l'opposition, c'était assez « bordélique ». Il ajoute que de toute façon Monsieur Le Maire a la majorité et que les élus de l'opposition ne sont pas au courant de tout ce qui se passe. Ce à quoi Monsieur Le maire lui répond qu'il est au courant puisque tout est dit en Conseil Municipal.

4) « Pensez-vous qu'un retour en arrière est envisageable ?

Réponse de Monsieur Guy CANELLE : « On verra ça dans 4 ans ! Aujourd'hui il n'y a pas de conflit, les élus discutent de choses et d'autres et l'opposition a toujours été d'accord pour ainsi dire sur la totalité des points engagés. Peut-être que par moment, il y a des questions dérangeantes. »

Monsieur Le Maire répond qu'aucune question ne le dérange.

Monsieur Guy CANELLE dit que maintenant, si on ne peut plus poser de questions sans partir dans un tel cinéma comme c'est en train de se faire.

Monsieur Le Maire exprime que la première question posée par Monsieur Guy CANELLE ne l'a pas été en toute sincérité.

Madame Christiane GLORIAN dit qu'il n'est pas possible de répondre à un tel questionnaire d'autosatisfaction. Monsieur Le Maire lui répond qu'elle l'a déjà fait. Elle précise qu'elle ne le ferait plus maintenant.

Madame Christiane GLORIAN dit à Monsieur Le Maire qu'il est dans une position où il doit admettre qu'il peut y avoir des questions dérangeantes et ajoute ne pas être partisane de l'un ou de l'autre.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il a toujours répondu aux questions, même aux siennes mais qu'il n'aime pas les entourloupes.

7) Communiqué du Maire

Monsieur Le Maire informe que Monsieur Patrick BRIEZ et sa famille remercient les élus du geste financier fait à l'égard de ses petits-enfants lors du deuil qui l'a touché.

Clôture de la séance à 20h06